

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau des Captages de CAIX

COPIL Plan d'actions

18 avril 2019 – ROSIERES EN SANTERRE

Compte-rendu

Présents

Participant	Organisme	Fonction
Philippe CHEVAL	SIEP du Santerre	Président
Gérard FRANCOIS		Vice-Président
Liliane RUBIN		Membre du bureau
Sandrine PETIT		DGS
Marine JOSSE		Animatrice ORQUE
Magalie FAIT	CCTP	Chef de service assainissement
Laurence DENIS	Géonord	Directrice
Adrien VALENTIN		Chargé d'affaires
Hervé MAURER	DRAAF HdF	Chargé de mission environnement
Emilie GORIAU	DDTM 80	Responsable du bureau des politiques de l'eau et des territoires
Gauthier RIFAUT		Chargé de mission eaux souterraines
Loïc BARTHELEMY	DREAL HdF	Chargé de mission eaux souterraines, Ecophyto et SAGE
Philippe TOUCHAIS	CA 80	Chef de service Productions végétales
Aurélie ALBAUD		Conseillère agricole
Mathilde JOSEPH	Bio HdF	Chargée de projet territoire bio
Antoine STOFFEL	Bio HdF	Conseiller grandes cultures bio
Jérôme BROQUET	Sana Terra	Conseiller
Estelle CLEUET	NORIPAP	Conseillère
Jean-Pierre MOGAVERO	SITPA	Acheteur Stratégique
Jean-Michel SAILLY	Agriculteur	Représentant des agriculteurs
Philippe BOURSE	Agriculteur	Représentant des agriculteurs

Excusés

M. Bernard MUSSET, Sous-Préfet de Péronne et de Montdidier, Mrs MISIAK (Secrétaire général) et PREVOST (Assistant du Sous-Préfet), Daniel MANNENS (Vice-Président du SIEP du Santerre, Maire de Caix et agriculteur), Alain PICARD (membre du bureau du SIEP), Frédéric FLORENT-GIARD (DREAL HdF), Marie-Olivia ALLARD (CR HdF), Virginie SENE (AMEVA, SAGE Somme Aval), Alexandre DEROO (agriculteur).



Déroulé de la réunion :

1. Propos introductifs de Monsieur CHEVAL
2. Présentation du contexte, problématiques et enjeux de l'ORQUE Caix 1 et Caix 3
3. Validation des fiches actions agricoles et non agricoles
4. Suite à donner et temps d'échanges

Le document présenté en réunion et le compte-rendu sont consultables sur le site internet du SIEP :

<http://siep-du-santerre.fr> : Onglet "Qualité de l'eau" ➡ "Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau de Caix"

<http://www.siep-du-santerre.fr/qualite-de-l-eau-43/operation-de-reconquete-de-la-qualite-de-l-eau-de-caix-45/comite-de-pilotage-validation-d-un-nouveau-plan-d-actions-18-avril-2019-1018.html>

Documents transmis dans le compte rendu :

- Document de travail du plan d'actions (transmis également par mail).

1. Propos introductifs

Philippe CHEVAL, Président du SIEP du Santerre, remercie les participants pour leur présence. Il explique le contexte lié à l'Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) de CAIX. En 2008, les captages de Caix ont été désignés comme prioritaires par le Grenelle car les taux de nitrates étaient élevés. Cette démarche a été imposée par l'Etat pour protéger cette ressource stratégique. Un premier plan d'action de 5 ans a été mis en place et les résultats ont été présentés en janvier 2018. Pour rappel, 52% des objectifs agricoles ont été atteints et 70% pour les actions non agricoles. L'élaboration d'un nouveau programme d'action est en cours depuis plus d'un an.

Monsieur CHEVAL ajoute que l'urgence de reconquérir la qualité de l'eau se fait sentir. Le SIEP a sollicité d'un bureau d'études, le coût de la réalisation d'une usine de traitement de l'eau. Le montant de l'investissement est estimé à 8 millions d'Euros et les frais de fonctionnement sont évalués à 300 000 € par an. Il est indispensable de trouver des solutions offrant des résultats efficaces et rapides pour éviter d'avoir à construire cet ouvrage.

L'objectif du COPIL est d'étudier et valider les fiches actions, de ce nouveau plan d'actions, élaborées en groupes de travail.

Le Président explique que le SIEP a décidé de mener la même démarche de manière volontaire sur les captages de Potte et Morchain depuis 2016. Le plan d'actions est en cours d'élaboration.

Il souhaite faire un tour de table afin que l'ensemble des membres se présentent.



1. Contexte, problématiques, enjeux

Marine JOSSE présente le SIEP du Santerre, l'évolution de la qualité de l'eau depuis les dernières années et l'historique de l'ORQUE depuis 2010 (voir présentation).

La problématique nitrates a conduit au classement de Caix 1 et Caix 3 en captages prioritaires Grenelle.

Depuis quelques années, est apparue une problématique liée aux produits phytosanitaires. Des dépassements occasionnels mais fréquents des seuils de potabilité pour les produits phytosanitaires sont enregistrés.

Fin mai 2018, suite à un orage violent et à l'inondation de Caix 1, certaines matières actives sont apparues en forte quantité. Les traitements avaient été réalisés juste avant sur les cultures de printemps, les molécules ont probablement été emportées avec le ruissellement et ont migrées vers la nappe.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'agir sur les deux problématiques afin de maintenir une eau potable sans traitement préalable.

2. Volet agricole

Adrien VALENTIN du bureau d'études Géonord présente les attentes du SIEP du Santerre sur le futur plan d'actions. Dans le précédent plan d'actions, Géonord était missionné pour la réalisation des suivis agricoles pour le calcul des indicateurs de l'AEAP et Grenelle. La problématique du 1^{er} plan d'action était concentrée sur les nitrates.

Adrien VALENTIN retrace l'historique des réunions des groupes de travail et de concertation entre les agriculteurs, partenaires et services de l'Etat depuis la fin du premier plan d'actions, en décembre 2017. Lors du dernier groupe de travail avec les agriculteurs, l'approche milieu a été privilégiée pour répondre aux problématiques et bâtir le futur plan d'actions. C'est donc à partir de la carte Aquaplane qui identifie les transferts d'eau au sein de l'AAC que le plan d'action s'est construit. Cette carte a été réalisée à partir de 368 sondages pédologiques réalisés en 2011 (1 sondage pour 5 ha dans les vallons et 1 sondage pour 20 ha sur les plateaux).

Les actions et le zonage présentés tiennent compte de cette cartographie. Lors du diagnostic initial, Géonord a remis individuellement aux agriculteurs diagnostiqués la carte Aquaplane avec des préconisations sur les pratiques culturales.



Lors de la réunion des partenaires en décembre 2018, les principaux axes de travail des 4 fiches actions ont été présentés. Depuis, Géonord a élaboré et rédigé les fiches action en prenant en considération les demandes des partenaires.

Un sondage électronique a été envoyé aux agriculteurs diagnostiqués (ayant une adresse mail) fin mars et 3 relances ont été réalisées. 6 d'agriculteurs ont répondu et donné leur avis sur les fiches actions et sur ce qu'ils pouvaient proposer en faveur de la qualité de l'eau.

Action 1 : Réduire les phénomènes de ruissellement et lutter contre la battance

La zone d'actions pertinente couvre les sols H7 et H8 sensibles à la battance. Soit une surface de 1189 ha et potentiellement entre 42 et 47 agriculteurs.

L'indicateur % surface couverte de l'AAC par des analyses de sol récentes (<6ans) est de 56% en 2017.

Jérôme BROQUET se demande si les agriculteurs sont au courant de la carte Aquaplaine.

Adrien VALENTIN répond qu'ils ont reçu la carte et un rendu individuel lors du diagnostic

Philippe TOUCHAIS informe que la Chambre d'agriculture n'a pas été sollicitée pour relayer l'information concernant le questionnaire auprès des agriculteurs. Philippe CHEVAL répond que le SIEP a en effet envoyé le questionnaire directement aux agriculteurs sans l'aval de la Chambre d'agriculture.

Laurence DENIS explique que la réalisation d'un questionnaire électronique était un choix pour ne pas prendre trop de temps aux agriculteurs, il suffisait de quelques minutes pour remplir le document. Les retours sur des questionnaires courrier ne sont pas forcément meilleurs (10-15%) et les réunions enregistrent de faible participation des agriculteurs. Marine JOSSE ajoute que ce choix était une manière de tester un autre moyen pour toucher et avoir le retour du plus grand nombre d'exploitants, elle ajoute que 3 relances ont été effectuées.

Philippe TOUCHAIS demande où en est la procédure Zones Soumises à Contraintes Environnementales ?

Emilie GORIAU rappelle que la démarche se décline en 3 arrêtés préfectoraux qui visent successivement à :

- Définir le périmètre de la ZSCE
- Définir le programme d'actions agricoles ZSCE
- Rendre obligatoire tout ou partie du programme d'action ZSCE à l'issue de 3 ans d'animation (pouvant être ramené à un délai de 1 an, mais ce n'est pas l'objectif).



Sur le principe, le Préfet a donné son accord. L'ORQUE de Caix sera la première ZSCE dans le département. Pour faciliter l'appropriation par les agriculteurs, la DDTM préconise que le plan d'actions cible des actions qui présentent un intérêt agronomique. Le plan d'actions actuel est une bonne base de travail mais il est nécessaire de s'assurer qu'il pourra faire l'objet d'une traduction réglementaire. Les actions doivent être plus précises avec des objectifs mesurables. Il faudrait donc identifier 1 ou 2 actions acceptables qui pourraient devenir à terme obligatoires sur tout ou partie du périmètre dans le cadre de la ZSCE. L'objectif de la ZSCE n'est pas de sanctionner mais d'aller chercher les agriculteurs ayant des mauvaises pratiques pour les amener à réaliser des pratiques minimales attendues sur des zones particulièrement sensibles.

Philippe TOUCHAIS demande quel est le calendrier de sa mise en œuvre, quelle validation, quel accompagnement ?

Sandrine PETIT insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une sanction. Le volontariat a ses limites. Aujourd'hui, certaines pratiques agricoles portent préjudice à la qualité de l'eau. Le SIEP se trouve démuné face à de tels comportements, la ZSCE vise à limiter voir supprimer ces mauvaises pratiques.

Jean-Pierre MOGAVERO demande comment pourraient être classifiés les 6 exploitants ayant répondu, plutôt moteur, suiveur, ou « queue de peloton ».

Adrien VALENTIN explique qu'il s'agit d'agriculteurs moteurs.

Laurence DENIS précise que la mobilisation de chacun des acteurs est indispensable.

Philippe TOUCHAIS se questionne sur l'intérêt de ces actions pour les acteurs au sein de l'ORQUE ? Sont-ils communs ? Pour les agriculteurs, il est de vivre de leur métier et de garder le capital sol et d'être reconnu sur leurs pratiques. Il ajoute qu'il est important que l'agriculteur se sente co-producteur de la qualité de l'eau.

Laurence DENIS précise qu'effectivement le sol est le patrimoine de production de l'agriculteur. Tous les intervenants autour de la table en sont conscients. Le problème actuel est l'intensivité des cultures et les taux de matières organiques qui diminuent. Par ailleurs, le plan d'actions se tourne justement sur la préservation des sols qui ne nuit pas à la rentabilité des exploitations agricoles, bien au contraire.

Jean-Michel SAILLY exprime son ras-le-bol de l' « agribashing », des difficultés de discussion avec les industriels à valoriser les productions, les efforts d'investissements sur le matériel pour être aux normes, l'arrêt des néonicotinoïdes en France et pas dans d'autres pays de l'Union Européenne ce qui nuit à la compétitivité en France.



Philippe CHEVAL répond qu'il comprend les problématiques des agriculteurs et jusqu'ici, le SIEP du Santerre n'a mis aucune pression ou interdiction sur l'agriculture. Il n'a pas tiré la sonnette d'alarme auprès de la presse et n'a jamais pointé les agriculteurs. Au contraire, l'ORQUE a réuni les agriculteurs autour d'une table afin de trouver des solutions pour éviter une usine de traitement qui serait très onéreuse et dont le coût se répercuterait sur le prix de l'eau avec le mécontentement des citoyens mais aussi des industriels comme l'usine SITPA.

Il faut trouver des solutions pérennes en sanctionnant les agissements de certains.

Jean-Pierre MOGAVERO trouve le travail réalisé conséquent et il est prêt à poursuivre. TFT a identifié des problématiques sur le sol. Si les 6 agriculteurs ayant répondu au questionnaire trouvent les actions réalistes, c'est qu'elles le sont.

Emilie GORIAU indique que le plan d'actions et la ZSCE sont un volet parmi d'autres volets qui sont en train d'être actionnés :

- DUP (Déclaration d'utilité publique) : elle permet d'agir dans les périmètres de protection, le travail est en cours
- Foncier : outil complémentaire pour faciliter la localisation des pratiques agricoles les moins impactantes sur la ressource dans les zones les plus sensibles
- lutte contre le ruissellement par l'aménagement du bassin versant

Marine JOSSE propose d'ajouter une action :

« Inciter les exploitants à implanter les cultures de printemps dans le sens perpendiculaire de la pente dans les sols battants ».

L'action 1 est validée.

Action 2 : Limiter l'infiltration automnale et immobiliser l'azote

La zone d'actions pertinente couvre les sols H1 dont la réserve utile est inférieure à 120mm et H2 filtrants. Soit une surface de 85 ha et potentiellement 24 agriculteurs.

Jérôme BROQUET précise qu'il y a un engouement pour les mélanges de CIPAN et que Sana Terra propose jusqu'à 10 espèces en mélange. Un essai CIPAN se trouve à Rosières-en-Santerre, les agriculteurs y seront conviés cet été.

Marine JOSSE propose d'ajouter une action :

« Inciter les exploitants à mettre en place des mélanges (minimum 7 espèces, date de semis et durée à définir). »

L'action 2 est validée.



Action 3 : Développer les filières bas intrants et maîtriser le foncier

La zone d'actions pertinente couvre les sols vulnérables (vulnérabilité forte et très forte) de l'AAC. Cela équivaut aux zones prioritaires soit une surface de 1038 ha.

Philippe CHEVAL informe que le SIEP a budgété un montant de 300 000 € au titre de l'acquisition foncière en lien avec le plan d'actions. Le Président rappelle que 10,4 ha de miscanthus ont été implantés en 2018 et il précise que le SIEP travaille avec la SITPA pour utiliser le miscanthus en combustible. Ce travail prend beaucoup de temps, des discussions avec les collectivités sont aussi en cours pour imaginer un usage en réseau de chaleur notamment sur la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre.

Jean-Pierre MOGAVERO précise que Sitpa fait appel à un autre chaudiériste spécialiste pour traiter le miscanthus avec une introduction de 2% de miscanthus sur la chaudière à bois. Ce spécialiste profitera de la fermeture provisoire en été pour effectuer des essais.

Jean-Pierre MOGAVERO explique que la production en usine de purée issue de l'agriculture Biologique pose des problèmes techniques qui se traduisent par des coûts de production supplémentaires. Le consommateur n'étant pas prêt à payer le surcoût de production, l'usine importe des flocons de pommes de terre biologiques venant d'Allemagne.

La production de pommes de terres biologiques est un véritable changement de systèmes pour les agriculteurs et il faut un débouché pour les autres productions sur les terres en AB (rotation 7-8 ans) Une coordination doit s'effectuer sur le développement des filières en agriculture biologique.

Estelle CLEUET indique que Noriap a lancé une filière bio en céréales.

Jean-Michel MOGAVERO annonce un besoin de structuration et de coordination des filières biologiques.

Adrien VALENTIN s'étonne car il existe un plan régional de développement agricole financé par la région Hauts-de-France auquel les Chambres d'agriculture prennent part pour développer les filières en région.

Jean-Pierre MOGAVERO soutient que la structuration entre filières n'est pas suffisante.

Mathilde JOSEPH et Antoine STOFFEL présente le plan d'action Bio en partenariat avec le SIEP du Santerre et fait le focus sur 2 actions qui entrent dans ce cadre :



- 1) **Projet ABAC** : projet ouvert qui sera communiqué sur le secteur pour associer les agriculteurs de Caix Le projet ABAC (sur 3 ans) concerne les échanges entre l'agriculture de conservation (AC) et biologique avec 4 agriculteurs réalisant des essais et un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs au niveau régional. Il s'agit d'acquérir des références, d'animer une démarche participative entre agriculteurs bio et conventionnels en AC. Le 23 avril, seront définies les cultures à tester. La journée de lancement est prévue le **7 mai près d'Arras**.
- 2) **Méthode HERODY sur les sols** : proposition de deux jours de formation sur le territoire afin de construire son propre outil de connaissance du sol.

Jean-Pierre MOGAVERO informe que selon les retours du terrain, l'agriculture de conservation est difficilement compatible avec la culture de pommes de terre.

Philippe TOUCHAIS trouve intéressant de faire une passerelle entre l'agriculture biologique et celle de conservation.

Philippe CHEVAL précise qu'il serait bien que la Chambre d'agriculture relaie l'information auprès des agriculteurs du secteur.

Concernant le foncier, Emilie GORIAU propose de séparer la maîtrise foncière avec un objectif d'acquisition foncière par le SIEP de 5 ha et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui consiste, par exemple, à faire des échanges avec les agriculteurs qui ont les meilleures pratiques dans l'AAC.

L'action 3 est validée

Action 4 : Animation et Communication

La zone d'actions pertinente couvre toute l'AAC soit 4 669 ha de SAU pour 105 agriculteurs.

Pas de retour sur la fiche 4. Les 4 fiches d'actions sont validées en l'état, elles seront amendées des remarques des membres du COPIL et cette nouvelle version leur sera envoyée.

3. Volet non agricole

Marine JOSSE expose les propositions des actions non agricoles.

Action 5 : Milieu - Assurer le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le territoire

Le suivi se réalise depuis plusieurs années. Marine JOSSE propose de continuer le réseau de suivi.
L'action 5 est validée.



Action 6 : ANC - Lutter contre les rejets directs d'eaux usées au milieu et dans la nappe de la craie

Marine JOSSE expose la problématique liée à L'ANC. Elle propose de clarifier la situation en affichant la prise d'un arrêté « Zone à enjeu sanitaire ».

Emilie GORIAU indique que la DDTM a des réserves sur la prise de cet arrêté car la communauté de communes Terre de Picardie ne souhaite pas prendre la compétence réhabilitation.

L'action 6 est validée.

Action 7 : AC - Lutter contre les rejets directs d'eaux usées au milieu et dans la nappe de la craie

L'action 7 est validée.

Action 8 : PME/Industries - Encourager les artisans et les industries à une meilleure maîtrise de leurs rejets

Le SIEP met en évidence les difficultés rencontrées pour prendre contact avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) et la DREAL.

Philippe CHEVAL précise que lors du premier plan d'action l'AEAP finançait un animateur auprès de la CMA. Des diagnostics ont été réalisés avec deux mises aux normes. Il est plus difficile aujourd'hui de mener des actions. Il faut bien préciser l'importance de la « Prise de contact avec la CMA et la DREAL dans les sous actions ».

L'action 8 est validée.

Action 9 : Phytosanitaire non agricole – Objectif 0 phyto

Loïc BARTHELEMY propose de remplacer « Objectif 0 phyto » pour les collectivités et particuliers. Les 12 communes dont 7 dans l'AAC de Caix sont sensibilisées en signant la charte et doivent être maintenant au zéro phyto dans la commune.

Marine JOSSE indique que certaines communes qui avaient signé la charte continue de traiter dans les zones dites sensibles comme les cimetières (et même ailleurs). Celles qui n'ont pas signé seront plus difficiles à convaincre car elles n'étaient pas sensibilisées avant que la Loi Labbé soit en application.

Emilie GORIAU précise que les contrôles de l'AFB ou de la DRAAF sont accentués dans les Aires d'Alimentation des Captages.

L'action 9 est validée.

Action 10 : Communication - Communiquer sur l'ORQUE et favoriser la prise en compte par chaque acteur

Le SIEP précise que la sensibilisation des scolaires est très importante.



L'action 10 est validée.



4. Prochaines étapes

Marine JOSSE propose de modifier les fiches actions et de les envoyer par mail avec le compte-rendu aux membres du COPIL.

Ensuite, une réunion de validation pour la mise en place de la ZSCE sera organisée.

Philippe CHEVAL remercie les membres du COPIL pour leur investissement dans la démarche et du temps consacré à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur CHEVAL lève la séance à 17h30.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

S.I.E.P du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES EN SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 15

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr